



Protocole relatif à la réouverture du marché hebdomadaire du dimanche matin à SAINT MARCELLIN EN FOREZ

A compter du 11 mai, une nouvelle phase de la crise sanitaire que nous traversons s'ouvre. La Loire a été classée à l'heure actuelle en zone verte dans le cadre du déconfinement mis en place par le gouvernement. Nous pouvons nous en féliciter mais cela ne veut pas dire que c'est la fin de cette pandémie, mais bien le début d'une nouvelle période qui doit être organisée et planifiée afin que chacun d'entre nous apprenne à vivre avec la présence du virus.

A compter du 17 mai 2020 le marché hebdomadaire du dimanche matin situé place Sainte Catherine sera de nouveau ouvert, en respectant les gestes barrières pour assurer la sécurité sanitaire vis-à-vis du covid 19

Mise en œuvre pour la commune de St Marcellin en Forez :

- Sont autorisés à être présents sur le marché hebdomadaire de Saint Marcellin en Forez du dimanche matin uniquement : les marchands forains commerces réguliers, abonnés, enregistrés en mairie (alimentation – produits locaux - producteurs locaux) ayant pris connaissance du cahier des charges à respecter.
- Une distance de 2 mètres entre les étals devra être respectée.
- Le respect de la distanciation physique de 1 m entre chaque client dans les files d'attentes
- L'utilisation de gel hydro alcoolique à l'entrée et la sortie du marché
- Des protections (barrières et de la rubalise) autour et sur la place Sainte Catherine seront mises en place.
- L'accès au marché se fera côté Rue de Verdun avec un sens de circulation unique. Pour accéder à cette entrée un fléchage « entrée marché » sera posé.
- Un plan d'implantation des étals sera mis en place par la placière.
- Les vendeurs (alimentaires et non alimentaires) devront prendre les mesures de sécurité et d'hygiène demandés dans le cahier des charges préalablement signé.

Cahier des charges à respecter sur chaque étal pour assurer la sécurité sanitaire vis-à-vis du covid 19	Etal Alimentaire		Etal Non alimentaire	
	Obligatoire	Recommandé	Obligatoire	Recommandé
Délimitation précise de l'étal (usage de barrières/ rubalise)	X		X	
Matérialisation au sol devant chaque étal (respect de 1 mètre minimum entre chaque client)		X		X
Mise en place d'un sens de circulation pour l'étal	X		X	
Protection de l'étal : Protection plexiglas /Présence d'un film polyéthylène/ Pare postillon	X			X Sauf demande particulière de la mairie pour le stand concerné
Port de masque par les vendeurs		X		X
Solution hydro-alcoolique à disposition du commerçant ou présence de dispositif pour se laver les mains	X		X	
Présence d'une personne dédiée à l'encaissement		X		X
Le vendeur comme le responsable de l'encaissement se lavent régulièrement les mains ou se les passent régulièrement au gel ou à la solution hydro alcoolique = obligatoire	X		X	
Le client est servi à l'aide d'ustensiles et pinces à usage multiple dédiées		X		

Cahier des charges à respecter sur chaque étal pour assurer la sécurité sanitaire vis-à-vis du covid 19	Etal Alimentaire		Etal Non alimentaire	
	Obligatoire	Recommandé	Obligatoire	Recommandé
Port de masque et gants pour la commercialisation de denrées fraîches directement consommables (pain, fromages, ...)	X			
Présence de poubelles à commande non manuelle	X			
Affichage des consignes des mesures barrière pour les clients et le personnel	X		X	
Affichage de l'interdiction faite aux clients de toucher les produits	X		X	
Comportement efficace du (des) vendeur(s) pour faire respecter ces différentes mesures aux clients	X		X	
Mise à disposition de gel HA pour les clients amenés à toucher les produits				X

La placière, les agents de police municipale et les élus veilleront particulièrement à la mise en œuvre de toutes les préconisations précitées

Les services de la Préfecture seront également amenés à venir vérifier les conditions mises en œuvre par la collectivité et les forains pour assurer la sécurité sanitaire vis à vis du covid 19.

Nous vous remercions par avance de respecter le protocole mis en place et comptons sur votre compréhension.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Le Maire
Eric LARDON

